



Allocation Solidarité Personnes Agées

Par **flatom**, le **17/07/2015** à **20:59**

Bonjour, suis retraité et je perçois l'ASPA
ma femme plus jeune, travaille.

L'allocation diminue en fonction des revenus.

Le plafond est de 14.904 € soit pour un couple retraités que pour un couple mixte: retraité + salariée.

Ma question : les revenus de ma femme sont déclarés Brut ce qui fait que le plafond fixé ne correspond pas à la réalité pecunière (le net est de 30% en moins) lieu que le couple retraité perçoit le plafond net. Il n'y a pas un pepin discriminatoire là dedans ??? J'espère d'avoir bien expliqué la chose. Cordiales salutations